



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2024

Objet de la délibération

VŒU EN SOUTIEN A LA FONDERIE DE BRETAGNE

Le douze décembre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU pouvoir à Philippe PERRONNO .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Pascal LE LIBOUX désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

N° 2024.12.036

VCEU EN SOUTIEN A LA FONDERIE DE BRETAGNE

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

L'annonce, en octobre dernier, de la fermeture du site de Michelin à Vannes et de ses 300 emplois, a provoqué une véritable onde de choc sur le territoire morbihannais. Aujourd'hui, ici, en pays de Lorient, à Caudan, c'est la Fonderie de Bretagne et ses 300 emplois qui se retrouvent à nouveau menacés.

Depuis près de deux ans, la Fonderie de Bretagne, qui faisait partie du groupe Renault, a été cédée à un fonds d'investissement - Callista - avec la promesse de Renault (client quasi-exclusif) de maintenir ses volumes de production sur plusieurs années. Dans l'intervalle, la Fonderie de Bretagne a travaillé à la modernisation et au développement de son outil de production, à la réduction de son empreinte énergétique et à sa diversification commerciale, afin d'offrir des débouchés complémentaires à l'industrie automobile sur d'autres secteurs stratégiques (ferroviaire, agricole, défense...).

L'été dernier, le groupe allemand Private Assets est entré en négociation exclusive pour la reprise de l'entreprise. Il en est ressorti, un contrat de reprise conditionné par des engagements de la part de Renault et notamment un niveau d'activité suffisant jusqu'en 2028.

Après des semaines de négociations, lors d'une nouvelle réunion, mercredi 4 décembre 2024, Renault a refusé de s'engager auprès du projet porté par Private Assets, condamnant de fait la Fonderie de Bretagne, à très court terme. Lors d'un Comité social et économique extraordinaire, le 5 décembre 2024, la direction en a informé ses salariés. Le 6 décembre, un nouveau point a été fait avec le Ministre démissionnaire délégué en charge de l'industrie, le Directeur de la Fonderie de Bretagne, les représentants syndicaux et les élus locaux.

Les élus d'Hennebont partagent l'inquiétude et le désarroi de l'ensemble des salariés de la Fonderie de Bretagne. Dans un contexte économique national difficile, ils ne peuvent se résigner à laisser fermer un outil industriel performant et modernisé.

Ils croient en l'avenir de l'outil industriel de la Fonderie de Bretagne et en la capacité de rebond et d'agilité de ses salariés qui l'ont prouvé à maintes reprises. Par leur expertise, leur professionnalisme, les salariés ont fait de la Fonderie de Bretagne l'un des fleurons de l'industrie bretonne et française.

Ils tiennent, également, à rappeler le montant conséquent de subventions publiques touché par le groupe Renault ces dernières années. Des subventions qui se comptent en millions d'euros ! Pour rappel, Lorient Agglomération avait versé une subvention de 700k€ en 2009 et de 280k€ en 2014 dans le cadre du Plan de contribution économique aux côtés de l'Etat, la Région et le Département.

La Société Fonderie de Bretagne (ex Société Bretonne de Fonderie et de Mécanique), créée en 1966 constitue un site historique et emblématique industriel du Pays de Lorient.

Considérant toute l'énergie, les moyens et l'argent public déployés par les pouvoirs publics ces dernières années, les élus et les parlementaires du territoire se mobilisent pleinement pour assurer un avenir serein à la Fonderie de Bretagne.

A l'instar des Forges, la Société Fonderie de Bretagne (ex Société Bretonne de Fonderie et de Mécanique) fait partie intégrante du patrimoine d'Hennebont. L'histoire de notre Commune, celle de nombreuses familles hennebontaises sont étroitement liées à celle de cette usine. Par le passé, les différentes municipalités d'Hennebont ont toujours agi pour la défense des emplois et le maintien des activités. L'actuel Conseil municipal s'inscrit dans cette tradition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2123-18,
Vu l'intérêt général du vœu présenté,
Vu le rapport présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **ASSURE** de son soutien plein et entier et **TÉMOIGNE** de sa solidarité envers l'ensemble des salariés et plus globalement les familles impactées.
- Dans le contexte politique actuel, **DEMANDE** à l'État une continuité et un suivi étroit du dossier, en lien avec le ministère de l'Economie et de l'Industrie et notamment :
 - La prise en compte de toutes mesures urgentes et nécessaires à la sauvegarde de l'entreprise à court et moyen terme.
 - La confirmation de l'engagement de l'Etat, avec une participation aux investissements à hauteur de 14 millions d'euros sous forme de prêt.
 - En tant qu'actionnaire, l'initiative d'une nouvelle table-ronde avec Renault et l'ensemble des parties prenantes, pour sauver les 300 emplois.
- **DEMANDE** à Renault l'assurance de volumes de commande jusqu'en 2028 pour accompagner la reprise, tel que le groupe s'y était engagé.
- **SOUHAITE** que Lorient Agglomération ainsi que la Région et le Département puissent participer financièrement selon la réglementation et la législation, à hauteur de leurs moyens, si un accord est trouvé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ